



ERAC - BROCHURE D'INFORMATION

Une école de théâtre est l'espace d'un double jeu. Ce qui n'est pas synonyme de mensonge mais dévoilement d'un paradoxe.

Etre élève-comédien c'est se vouer à la connaissance de techniques respiratoires, vocales, gestuelles, mimiques et posturales qui s'apprennent et qui font dire de celui qui les possède qu'il a du métier : il a du métier celui qui est capable de se glisser dans la peau de n'importe quel personnage et de fasciner les spectateurs par son talent à jouer d'un « comme si » plus vrai que le réel. C'est un métier que d'être acteur, un métier d'art.

Etre apprenti-acteur c'est aussi être apprenti de soi-même dans ce que chacun a d'irremplaçable et de non-encore révélé. L'école est ce révélateur-là, à la fois comme institution rassemblant un corps d'enseignants très divers (en tant que maîtres d'ateliers d'interprétation ou en tant que détenteurs de savoirs spécifiques) et comme lieu de rencontres d'individualités qui, à se frotter et à se confronter les unes aux autres, dégagent, pour chacune et collectivement, ce qu'elles ont de plus riche.

N'est-ce pas un paradoxe, voire une utopie, de prétendre qu'une école – avec ses pesanteurs et ses routines inévitables – puisse satisfaire aux deux exigences de savoirs à acquérir et d'une liberté créatrice à conquérir ?

Je ne le pense pas si l'on conçoit l'école de théâtre comme le lieu non de la prouesse mais de la justesse : justesse des équilibres entre cri et chuchotement, entre mémoire et imaginaire, entre culture de son ego et attention à autrui (qu'il soit voix d'un auteur ou présence d'un partenaire), justesse des forces investies à se familiariser avec la culture du passé comme à se projeter vers celle de demain.

En un mot, quel est le programme que propose l'Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes au terme de ses trois années de scolarité ?

Apprendre à se trouver à force de sortir de soi.

Michel CORVIN
Professeur d'Histoire et d'Esthétique du Théâtre

S O M M A I R E

IDENTITE
p.3

ECOLE
p.4

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS
p.5

INTERPRETATION
p.5 et 6

CORPS - VOIX - ESPACE
p.7

ARTS ET THEATRE
p.8

ORGANISATION PEDAGOGIQUE
p.9

CONCOURS D'ENTREE ET SCOLARITE
p.10

Identité

Repère

L'ERAC est un établissement de formation supérieure au métier d'acteur. L'école est née de la volonté conjointe de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Ministère de la Culture et de la Communication, du Conseil Général des Alpes-Maritimes et de la Ville de Cannes. Elle est également soutenue par la Ville de Marseille.

Scolarité

L'enseignement proposé est gratuit. Après évaluation dans le cadre du contrôle continu, il conduit à l'obtention d'un diplôme national qui sanctionne la formation. La durée obligatoire des études est de trois ans. L'année scolaire débute au mois d'octobre et s'achève avec le programme annuel de travail.

Mission

La mission de l'école est de former des acteurs professionnels riches de savoirs techniques, ouverts sur le monde, responsables, dotés de curiosité artistique, cultivés, autonomes, ayant le sens de l'écoute, disponibles et porteurs d'une force de proposition et d'invention.

Orientations pédagogiques

La maîtrise et l'assimilation des compétences nécessaires à la pratique du théâtre sont intimement liées au développement de la personnalité de l'élève-acteur. Il convient donc de tenir compte, dans le choix des orientations pédagogiques, des réalités propres à notre environnement et de demeurer attentifs aux nouvelles évolutions de la création. Elles guideront l'évolution des enseignements spécifiques, corporels, vocaux ou théoriques, afin qu'ils concourent à une libre expression de l'interprète, mise au service d'une vision artistique du monde tel qu'il va.

FIJAD

Un dispositif d'insertion professionnelle a été créé sous l'impulsion de la Région PACA et du Ministère de la Culture : le FIJAD (fonds d'insertion pour jeunes artistes dramatiques).

Il est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des comédiens issus de l'ERAC tout en veillant à leur devenir artistique. Ils bénéficient de ce dispositif durant les deux années qui suivent leur sortie de l'école.

Le FIJAD permet également à des compagnies ou à des institutions théâtrales de recevoir une aide financière lors de l'engagement d'un comédien issu de l'ERAC.

Le fonds intervient tant au plan national que régional et privilégie, dans ses choix, la qualité artistique des projets et l'originalité des démarches. Il permet de soutenir plus spécialement les propositions de metteurs en scène émergents.

Ecole

- Terre d'expériences*** L'école se définit comme un lieu de rencontres et d'échanges, comme une terre d'expériences et d'expressions en liaison directe avec l'évolution de la création théâtrale.
Tout au long de leur scolarité, les élèves sont confrontés à des personnalités diverses : metteurs en scène, comédiens, écrivains, dramaturges, scénographes, musiciens, chorégraphes,... qui soumettent, au regard critique des jeunes acteurs des textes, des œuvres, des expériences.
L'école manifeste ainsi sa vitalité et sa modernité dans sa capacité à lier l'héritage culturel à la création contemporaine.
- Sécurité sociale et bourses*** L'ERAC étant un établissement d'enseignement supérieur, les élèves doivent cotiser à la sécurité sociale étudiante ; ils bénéficient alors des services du CROUS, sauf pour les bourses qui ne sont délivrées par les CROUS qu'aux étudiants dépendant du Ministère de l'Education Nationale (le ministère de tutelle de l'ERAC étant le Ministère de la Culture). Une carte d'étudiant sera délivrée par l'ERAC.
Des bourses du Ministère de la Culture peuvent être attribuées aux élèves en fonction de critères sociaux.
- Lieu de vie*** L'école est équipée d'espaces de travail, de répétition, de recherche et de repos pour faciliter l'intégration et le travail de l'élève et développer la vie collective au sein de l'établissement.
- Espace de documentation*** Les étudiants et les enseignants ont à leur disposition un centre de documentation avec un service de prêt composé d'une bibliothèque théâtrale (3500 ouvrages) et d'une vidéothèque (300 cassettes).
- Passerelles*** L'école entretient des liens continus et diversifiés avec le secteur professionnel : artistes, compagnies, institutions suivent de près les ateliers publics et/ou participent aux activités pédagogiques. Un partenariat étroit s'est établi entre l'ERAC et différentes structures culturelles Françaises : théâtres (en particulier le Théâtre National de Marseille la Criée, le Système Fiches Théâtre, le Théâtre des Bernardines à Marseille, le Centre National des Ecritures du Spectacle à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon), bibliothèques, universités, musées...
L'école collabore également avec d'autres établissements d'enseignement artistique en France (Institut Supérieur des Techniques du Spectacle...) et à l'étranger (Institut Supérieur d'Art Dramatique...).

Programme des enseignements

Le programme d'enseignement dispensé à l'ERAC repose sur la variété des approches et des techniques. Elle a pour objectif de permettre d'appréhender l'art du jeu dans toutes ses composantes, en l'étayant d'une maîtrise « fondamentaux » : corps, voix, espace.

Ces disciplines sont réparties en trois catégories :

- **Interprétation**
- **Corps-voix-espace** : art du mouvement, eutonnie, arts du cirque, danse, arts martiaux, chant, diction, lecture...
- **Arts et théâtre** : histoire de l'art, dramaturgie, analyse de textes, esthétique, cinéma...

Une synergie est recherchée entre les ateliers d'interprétation et les autres enseignements. Elle est favorisée par une concertation régulière entre les professeurs et les intervenants artistiques sur les thèmes et les techniques mis en œuvre au sein de chaque atelier.

Interprétation

L'enseignement est organisé en ateliers qui visent à permettre à l'élève-acteur une maîtrise des multiples champs de l'interprétation à travers la découverte d'une multiplicité d'écritures théâtrales.

L'école est ouverte à l'ensemble des courants artistiques. Chaque atelier est placé sous la direction d'un comédien ou d'un metteur en scène.

Le programme est composé de quatre cycles répartis sur trois ans.

La durée moyenne de chacun des trois premiers cycles répartis sur deux ans, est de deux trimestres. Chaque cycle se compose d'ateliers d'une durée de quatre à six semaines. L'atelier se conclut par une phase de synthèse et de bilan. Chaque atelier est suivi d'une phase intermédiaire où les étudiants engagent un travail personnel avec le soutien de l'école.

Interprétation

Premier cycle

Enseignement des bases techniques et culturelles

Enseignement posant les fondements de la formation en développant un travail sur les bases techniques (corps, voix, espace), sur les bases psychiques (écoute, disponibilité, réceptivité) et sur les bases artistiques (initiation aux œuvres et à l'art en général).

Deuxième cycle

Approche pédagogique

Enseignement basé sur la confrontation directe des élèves-acteurs à des artistes et à leurs personnalités. L'élève est mis en situation de pratique théâtrale à travers l'étude de tout ou partie d'un auteur ou d'une œuvre.

Troisième cycle

Approche artistique

Enseignement basé sur l'exploration avec mise en jeu d'une œuvre saisie dans sa totalité et sur la démarche artistique d'un metteur en scène.

Au cours du troisième cycle, un accent particulier est mis sur l'écriture théâtrale contemporaine, afin de favoriser la connaissance des auteurs vivants de langue française. Un cycle de rencontres d'auteurs est organisé, ainsi qu'un atelier d'écriture.

Quatrième cycle

Réalisations et Insertion professionnelle

Ce cycle est composé de deux ateliers collectifs qui débouchent sur des présentations publiques.

Ces présentations publiques, approches concrètes des contraintes de la création, sont conçues comme un outil pédagogique qui développe chez l'élève-acteur l'esprit collectif tout en impliquant un fort engagement personnel et un goût du risque.

Le quatrième cycle est d'une durée de trois trimestres. D'autres ateliers pourront être organisés au cours du quatrième cycle, qui permettront de se familiariser avec des thèmes ou des techniques spécifiques (travail avec le micro, jeu face à une caméra...).

Les élèves sont en résidence dans des théâtres ou établissements culturels qui les accueillent durant le temps des répétitions et des représentations.

Pendant la troisième année, une aide est accordée pour le logement des étudiants. Lorsque le nombre des représentations en public est important, les élèves sont engagés par la structure d'accueil en qualité de comédiens stagiaires et rémunérés sur la base du salaire déterminé par le Syndeac*.

* Syndicat National des Directeurs d'Entreprises Artistiques et Culturelles.

Corps - Voix – Espace

Enseignements au programme des trois premiers cycles :

a) Techniques corporelles

Elles regroupent les cours d'eutonie*, de danse, d'arts du cirque.

Dans ces enseignements, l'accent est mis sur la maîtrise du corps (impliquant concentration, passage de l'intention au geste, conscience cinesthésique), l'appropriation de l'espace et l'appréhension des rythmes sur le rapport à l'autre (attention, observation), l'engagement de soi-même (nécessitant un imaginaire du corps et une capacité à réagir).

* L'eutonie, méthode développée par Gerda Alexander, vise à améliorer la perception et la conscience du corps dans sa réalité anatomique et permet d'en maîtriser l'usage (appuis au sol, respiration, postures et qualités du geste dans le jeu...)

* Cours réguliers : danse.

* Ateliers spécifiques complémentaires : eutonie, danse, arts du cirque

b) Techniques vocales

Elles regroupent l'enseignement de l'art vocal, de la diction et de la lecture.

Ces enseignements ont pour objectif de faire acquérir à l'élève-acteur une maîtrise des différents registres de la voix (parlée, chantée).

Le travail se structure autour de l'étude du souffle, du rythme, en établissant une corrélation étroite entre l'articulation et la respiration.

Au-delà du travail permanent sur la voix, considéré à la fois par l'acteur comme un solfège et comme un enrichissement de sa personnalité vocale, est mis en place un enseignement de techniques spécifiques (jeu avec le micro...) en utilisant des supports tels que la radio...

* Cours réguliers enseignés avec une fréquence hebdomadaire : art vocal, diction.

* Ateliers spécifiques complémentaires mis en place en fonction des nécessités de chaque promotion : lectures, diction...

Arts et Théâtre

Cet enseignement vise à développer la connaissance de l'histoire et de l'esthétique du théâtre et à intégrer ces savoirs dans une approche plus générale des arts connexes (littérature, arts plastiques, cinéma).

Comme la perspective adoptée est plus culturelle que scientifique, il s'agit d'inciter les élèves à faire preuve de curiosité intellectuelle et à mettre au point une méthode individuelle d'analyse des œuvres (textes dramatiques et spectacles).

Cet ensemble comporte trois types d'interventions :

- 1 / Enseignement dispensé sous forme de cours et de travaux pratiques réguliers annuels en dramaturgie (histoire et esthétique du théâtre) suivant la progression suivante :

Premier cycle
(deux trimestres)

Apprentissage de la lecture spécifique du théâtre classique français et étranger (d'Eschyle à Hugo) par analyse des catégories dramaturgiques fondamentales (fable, personnage, espace, temps, langage dramatique). Travail sur fragments ou textes entiers. Synthèse de l'histoire du théâtre sous l'angle de deux genres (tragédie et comédie).

Deuxième cycle
(deux trimestres)

Apprentissage de la lecture spécifique du théâtre moderne et contemporain français et étranger (de Tchekhov à Beckett) par analyse du fonctionnement réel des pièces (et de ce qui reste des catégories dramaturgiques fondamentales).

Synthèse de l'histoire du théâtre (suite) sous l'angle du drame et des formes modernes du théâtre (naturalisme, symbolisme, théâtre d'avant-garde, théâtre épique...).

Troisième cycle
(deux trimestres)

- Apprentissage de la lecture spécifique du spectacle par :

- a) approche de l'histoire et de l'esthétique de la mise en scène,
- b) analyse de mises en scène de spectacles vivants sur photos et bandes vidéo.

- Synthèse de l'histoire du théâtre (suite) : théâtre français et étranger actuel, théâtres traditionnels d'Orient et d'Extrême-Orient.

Quatrième cycle
(interventions ponctuelles sur l'année)

Etudes dramaturgiques approfondies en rapport précis avec les œuvres choisies dans le cadre des projets de réalisation.

- 2 / Approche de l'histoire de l'art et des grands courants esthétiques.

- 3 / L'enseignement est complété par l'organisation de rencontres autour de grands thèmes d'intérêt culturel. Des journalistes, des artistes, des universitaires, des traducteurs, des écrivains sont invités à témoigner de leur travail et de leurs recherches.

Organisation pédagogique

Comité pédagogique

Afin de créer une synergie entre les différents enseignements au programme, l'ERAC a mis en place un comité pédagogique composé d'artistes et nommé pour une période de quatre ans.

Il est chargé de proposer les axes du projet pédagogique de l'école, et d'établir pour chacune des trois classes professionnelles le programme pédagogique annuel (répertoire et intervenants).

Il est en outre amené à assister au conseil des professeurs et à suivre régulièrement le travail des élèves.

Conseil des professeurs

Constitué du comité pédagogique et de l'ensemble des intervenants, il se réunit au moins deux fois par an en début et en fin d'année pour mettre en place le programme et en dresser un bilan.

Evaluation et suivi des élèves

Tout au long de leur scolarité, les élèves sont soumis à un contrôle continu. Ce contrôle est réalisé pour chaque enseignement par les professeurs concernés. Le Conseil des professeurs se réunit tous les trimestres afin d'établir un suivi individualisé de chaque élève.

Durant le premier cycle, les élèves sont suivis par un intervenant tuteur chargé de les guider dans leur travail.

A la fin de chaque cycle, le Conseil des professeurs réalise un bilan général qui évalue les acquis de chaque élève afin de décider de son passage dans le cycle supérieur.

Concours d'entrée et scolarité

L'admission a lieu sur concours. Il se déroule sur deux tours. Il est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes :

Conditions d'admission

- a / Etre âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans au 1er septembre de l'année du concours. A titre exceptionnel, une dérogation pourra être accordée après étude du dossier d'inscription. Il devra être accompagné d'un courrier qui expose le motif de la demande.
 - b/ Etre titulaire du baccalauréat. Toutefois, une dérogation pourra être accordée après examen du dossier du candidat.
 - c/ Justifier d'une formation initiale (en particulier de l'obtention du diplôme d'études théâtrales délivré dans les établissements d'enseignement artistique spécialisé) ou, à défaut, d'une pratique théâtrale.
 - d / Ne pas s'être déjà présenté trois fois au concours d'admission.
 - e / Pour les candidats étrangers, parler couramment le français.
- Aucune condition de nationalité n'est requise.

Inscription au concours

Les candidats doivent se procurer un dossier d'inscription au concours, soit sur simple demande par courrier ou par téléphone auprès du secrétariat de l'école, soit en téléchargeant sur le site www.erac-cannes.fr.
Pour être inscrits au concours, les candidats doivent retourner leur dossier de candidature dûment complété avant la date limite d'inscription et s'acquitter des droits d'inscription.
Après réception des dossiers, les candidats seront convoqués par courrier pour le premier tour des épreuves.

Concours Premier tour :

Les candidats présenteront deux scènes d'une durée maximale de trois minutes chacune. Le jury entendra toutes les premières scènes. Après délibération, il demandera éventuellement à en entendre une seconde. Le candidat sera accompagné de sa ou ses répliques.

Deuxième tour :

A l'issue du premier tour, une trentaine de candidats sera admise au deuxième tour du concours (trois jours) et participera à un stage probatoire (cinq jours). Au terme de ce stage, 16 élèves au maximum seront retenus. Durant ce deuxième tour, les membres du jury s'entretiendront avec chacun des candidats. Les échanges porteront, entre autres, sur l'un des textes dramatiques dont la liste est jointe au dossier de candidature.

Admission

Les candidats ne seront définitivement admis qu'après avoir fourni toutes les pièces demandées dans le Règlement Intérieur de l'école.

Conditions de scolarité - Statut

La scolarité est d'une durée de trois ans. Les élèves admis ont le statut d'étudiant. L'enseignement proposé est agréé par le Ministère de la Culture.

Déroulement

L'enseignement proposé est entièrement gratuit.
Les cours débutent durant le mois d'octobre et s'achèvent après la réalisation du plan annuel de travail.
Les étudiants bénéficient de congés scolaires équivalents à ceux de l'université, dont la durée et les dates sont fixées en fonction du programme de l'école.

Président : Jacques PAUL, Maître de conférences honoraire, Faculté des Lettres, Aix-en-Provence.

Direction : Didier ABADIE.

Conseiller pédagogique : Stephen ROTENBERG

Secrétaire Générale de Scolarité : Marie-Claire ROUX-PLANEILLE.

Comptabilité : Corine GABRIELLI, Abderrahmane BOULABEIZ.

Secrétariat / Documentation / Coordination Lycées : Emmanuelle FOURNIER.

Technique : Jacques FERRANDICO, Emma QUERY.

Comité pédagogique 2006-2007: Didier ABADIE, Simone AMOUYAL, Julie BROCHEN,
Bernard CHARTREUX, Michel CORVIN, Philippe DEMARLE, Valérie DREVILLE,
Stephen TISCH-ROTENBERG, Jean-Pierre VINCENT.

Siège et administration : E.R.A.C., 68 avenue du Petit Juas, 06400 Cannes

Tél . : 04.93.38.73.30 **Fax** : 04.93.68.35.03 **Email** : erac@wanadoo.fr

Site : www.erac-cannes.fr

Code NAF : 913 E **N° Siret** : 379 700 446 00022

Etablissement secondaire : Système Friche Théâtre - Marseille

L'Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes est subventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de Cannes, le Conseil Général des Alpes-Maritimes et la Ville de Marseille.